

Entente pour l'utilisation de la plateforme d'édition de revues savantes

Novembre 2018

Dernière mise à jour : 1^{er} juin 2021



UNIVERSITÉ
LAVAL

Bibliothèque

Sommaire

Sommaire	2
Entente pour l'utilisation de la plateforme d'édition de revues savantes.....	3
Annexe 1 : Personne-ressource de la revue participante	8
Annexe 2 : politique de confidentialité pour la Plateforme OJS	9

Entente pour l'utilisation de la plateforme d'édition de revues savantes

ENTRE

La **Bibliothèque de l'Université Laval** (ci-après « Bibliothèque ») ;

ET

(ci-après « Revue »)

1. DÉFINITIONS APPLICABLES

Actifs informationnels : désigne des renseignements ou des données à caractère personnel :

1. confiés à l'Université et exploités par elle;
2. confiés à l'Université, mais détenus par un partenaire, fournisseur ou autre intervenant (tel que : la Plateforme d'édition savante).

Cela inclut l'information ainsi que les supports tangibles ou intangibles (ex. : papier, matériel, logiciel, réseau) permettant son traitement, sa transmission ou sa conservation aux fins de l'utilisation prévue.

Administrateur de la Plateforme: la Bibliothèque de l'Université Laval est désignée comme l'administrateur de la Plateforme.

Auteur : toute personne soumettant un article dans une revue avec comité de lecture utilisant la plateforme.

Consentement : un acte positif clair donné par la personne concernée de façon libre et éclairée.

Données à caractère personnel : toute information nominative et qualitative que la Plateforme est autorisée à recueillir des usagers afin de répondre à ses objectifs. Sont considéré comme renseignement personnel : le nom, le prénom, l'adresse courriel de correspondance et l'affiliation ainsi que toute autre information jugée pertinente afin de répondre à la mission de la Plateforme.

Conformément aux articles 54 et 56 de la [Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels](#), le nom d'une personne physique n'est pas considéré comme un renseignement personnel sensible, sauf lorsqu'il est mentionné avec un autre renseignement la concernant. Leur utilisation nécessite un consentement explicite.

Aux fins des présentes Conditions générales d'utilisation, les termes renseignements personnels et données à caractère personnel sont employés sans distinction.

Données qualitatives : observations qui expriment le point de vue des usagers et des responsables de la Plateforme dans le cadre de leur mandat.

Entente pour l'utilisation de la plateforme d'édition de revues savantes : fait référence à l'Entente conclue et signée entre la Bibliothèque de l'Université Laval et la Revue.

Évaluateur : personne sélectionnée par les revues de la Plateforme afin de réaliser l'évaluation d'un article soumis par un auteur.

Métadonnées : toute donnée périphérique qui fournit de l'information (incluant les renseignements personnels) ou décrit le contenu des documents déposés sur la Plateforme.

Mission (finalité) : assurer la gestion complète du processus d'édition numérique, incluant une évaluation par les pairs.

Organismes publics : comprend entre autres : les organismes scolaires au sens de l'article 3 de *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, LRQ, chapitre A-2.1.

Organismes scolaires : comprend notamment les établissements universitaires dont l'Université Laval tels que mentionnés au paragraphe 1° de l'article 1 de la *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire*.

Personne-ressource désignée : un membre actif de l'Université Laval impliqué dans la supervision du processus d'évaluation par les pairs ainsi que dans les activités administratives de la revue.

Plateforme d'édition savante: une solution technologique de gestion éditoriale qui permet la gestion complète du processus d'édition numérique, incluant une évaluation par les pairs. Elle vise à automatiser les processus de production numérique des revues de l'Université Laval.

Propriété intellectuelle : ensemble des droits exclusifs accordés sur des créations intellectuelles et plus particulièrement le droit d'auteur, y compris tous les droits moraux et patrimoniaux au sens de la *Loi sur le droit d'auteur* (LRC, (1985) ch. C-42).

Rédacteur : personne ayant la responsabilité de superviser l'intégralité du processus éditorial d'une Revue.

Revue : entité sous l'égide de l'Université Laval dont elle relève et assurant la production périodique ainsi que la diffusion d'articles scientifiques et utilisant un processus d'évaluation par les pairs et qui utilise la Plateforme.

Serveur : matériel informatique permettant le fonctionnement de la Plateforme et sur lequel sont conservés les actifs informationnels.

Service : désigne les services de la Bibliothèque pour les revues participantes, soit les mesures d'aide, la formation, le soutien et l'accompagnement mis en place afin de permettre une utilisation optimale de la Plateforme.

Usager : toutes personnes impliquées dans le processus d'édition numérique, notamment les directeurs, les rédacteurs et les réviseurs ainsi que les auteurs et évaluateurs. Ces personnes sont désignées comme étant les usagers de la plateforme.

2. ENGAGEMENTS DE LA BIBLIOTHÈQUE

Dans le cadre de la présente entente, la Bibliothèque s'engage à :

- 2.1. offrir une plateforme de gestion du processus d'évaluation et du processus éditorial à la Revue;
- 2.2. offrir un accompagnement et de la formation sur la plateforme utilisée afin d'offrir de façon optimale le service mentionné au point 2.1;
- 2.3. assurer un soutien informatique en cas de panne non planifié de la plateforme;
- 2.4. réaliser les mises à jour logiciels régulière de la plateforme;
- 2.5. faire les meilleurs efforts afin que la plateforme réponde aux exigences des revues participantes;
- 2.6. fournir à la revue un outil de rapports dont l'accès est exclusivement réservé à une personne-ressource identifiée mentionnée en annexe de la présente entente.
- 2.7. Mettre à jour la politique de confidentialité et tenir les revues informées de toutes modifications apportées à celle-ci.

En aucun cas, la Bibliothèque ne s'engage à fournir les services suivants : gestion de l'imprimé, gestion des abonnements, gestion des échanges de revues.

La Bibliothèque décline toute responsabilité à l'égard du contenu déposé sur sa Plateforme reproduit ou publié sans le consentement du titulaire des droits d'auteur. Si elle a des motifs raisonnables de croire qu'un document, en tout ou en partie, viole des droits d'auteur, la Bibliothèque applique le modèle d'avis et d'avis prévu à la Loi sur le droit d'auteur. De même, elle ne peut être tenue responsable des erreurs qui pourraient survenir à l'égard du contenu éditorial ou de toute pratique qui contreviendrait à la conduite responsable et à l'éthique en recherche. Ces aspects demeurent sous l'entière responsabilité des revues participantes.

3. ENGAGEMENTS DE LA REVUE

Dans le cadre de la présente entente, la revue s'engage à :

- 3.1. désigner une personne-ressource pour la Bibliothèque (voir Annexe 1 : Personne-ressource de la revue participante);
- 3.2. utiliser la plateforme uniquement aux fins de la mission pour laquelle elle a été créée;
- 3.3. ne pas outrepasser, contourner ou désactiver les moyens de protection utilisés par la Plateforme pour protéger les documents et articles;
- 3.4. obtenir une confirmation écrite des auteurs que tous les contenus déposés sur la Plateforme sont originaux et inédits et qu'ils respectent les droits d'auteur ou, à défaut, que des droits d'utilisation appropriés ont été obtenus auprès des tiers desquels les contenus sont empruntés;

3.5. ne pas modifier ou altérer le texte de la politique de confidentialité.

4. ENGAGEMENTS COMMUNS

Les usagers et les administrateurs de la Plateforme s'engagent à :

- 4.1 conserver dans son intégralité le nom des auteurs ou toute autre mention ou réserve du titulaire du droit d'auteur apparaissant sur les documents et articles déposés sur la Plateforme;
- 4.2 réserver les copies numériques ou imprimées des documents et articles, ou de multiples sections de ces documents et articles uniquement aux usagers de la Plateforme;
- 4.3 s'abstenir de télécharger ou distribuer les documents et articles en évaluation, en tout ou en partie, sur tout réseau numérique, incluant, mais sans limiter la généralité de ce qui précède, tout réseau accessible par le biais d'Internet ;
- 4.4 s'assurer d'adopter des comportements respectueux des principes de la conduite responsable en recherche ;
- 4.5 utiliser les données à caractère personnel uniquement aux fins de la Mission de la Plateforme conformément à la Politique de confidentialité (voir [Annexe 2](#)).

5. FIN ET RÉSILIATION DE LA PRÉSENTE ENTENTE

- 5.1. La présente entente prend fin à une date convenue et fixée entre les parties, s'il y a lieu ;
- 5.2. Chacune des parties peut mettre fin à la présente entente par un avis écrit transmis à l'autre partie.
- 5.3. Si aucun avis écrit n'est transmis dans les 30 jours suivant la fin de l'entente, il est réputé être renouvelé pour la même durée ;
- 5.4. Advenant une cessation complète des activités de la Plateforme, la Bibliothèque décline toute responsabilité vis-à-vis des usagers ou d'une tierce partie ;
- 5.5. À la résiliation de l'entente, les données à caractère personnel sont conservées dans la Plateforme, mais ne sont plus accessibles.
- 5.6. La Bibliothèque s'engage à suspendre l'accès aux données lorsque la Revue ne souhaite plus utiliser le service de la Plateforme.

6 DISPOSITIONS GÉNÉRALES

- 6.1 La présente entente prend effet au moment de la signature par toutes les parties.
- 6.2 La présente entente ne peut être modifiée que par un autre écrit dûment signé par toutes les parties.
- 6.3 Aucune partie ne peut céder ou transférer à un tiers tout ou partie de ses droits dans la présente entente sans obtenir au préalable la permission écrite de l'autre partie à cet effet.

6.4 Aucune des parties ne peut être considérée en défaut en vertu de la présente entente si l'exécution de ses obligations, en tout ou en partie, est retardée ou empêchée par suite d'une situation de force majeure.

6.5 La nullité d'une clause de la présente entente ne saurait affecter la validité de l'entente en entier.

6.6 La présente entente est assujettie aux lois en vigueur dans la province de Québec et aux lois applicables au Canada et les litiges en découlant seront soumis aux tribunaux siégeant dans le district de Québec.

Signé (pour la Bibliothèque)

À : _____ (ville) le _____ (date)

Par : _____

Tél. : _____

Signé (pour la Revue)

À : _____ (ville) le _____ (date)

Par : _____

Tél. : _____

Annexe 1 : Personne-ressource de la revue participante

La personne-ressource désignée doit être un membre actif de l'Université Laval et doit être impliquée dans la supervision du processus d'évaluation par les pairs ainsi que dans les activités administratives de la revue.

La Bibliothèque communiquera à cette personne toute information utile relative à la plateforme (mise à jour ou période de maintenance planifiée).

Cette personne sera également enregistrée comme contact principal de la revue dans la plateforme et sera la seule habilitée à accéder à l'outil de rapport.

Nom complet :

Statut à l'Université Laval :

IDUL :

Adresse courriel :

Téléphone :

Annexe 2 : politique de confidentialité pour la Plateforme OJS

Préambule

En tant qu'organismes publics universitaires, les bibliothèques universitaires sont assujetties à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ c. A2-1, ci-après désignée la « Loi »). La Loi s'applique aux documents détenus par l'Université Laval dans l'exercice de ses fonctions, que la conservation des actifs informationnels soit assurée par elle-même ou par la Plateforme. Toutes les informations à caractère personnel, qu'elles soient nominatives ou qualitatives, sont protégées par la Loi.

L'utilisation et la communication de renseignements personnels à l'Université Laval tient également compte du droit des individus à la vie privée concernant les renseignements personnels qu'ils acceptent de transmettre et du besoin des organisations de recueillir, d'utiliser ou de communiquer ces renseignements à des fins qu'une personne raisonnable estimerait acceptables dans les circonstances. Le droit à la vie privée est protégé au Québec par le *Code civil du Québec* (LQ, 1991, c. 64) et la *Charte des droits et libertés de la personne* (LRQ, c. C-12).

Dans l'accomplissement de sa Mission, la Plateforme collecte des données à caractère personnel à la fois nominatives, comme le nom, prénom, adresse physique ou électronique, numéro de téléphone, affiliation universitaire ou professionnelle, pays, langues de travail, et des données qualitatives telles que des notes rédigées par le Personnel autorisé ou le Personnel désigné.

La responsabilité de la protection des données à caractère personnel de la Plateforme incombe à tous les usagers. Ces derniers s'engagent à prendre connaissance et à respecter la [Politique de sécurité de l'information](#) de l'Université Laval (ci-après « la Politique ») et le [Règlement de sécurité de l'information sur l'utilisation des actifs informationnels](#) de l'Université Laval (ci-après « le Règlement »).

Article 1: Définitions

Actifs informationnels : désigne des renseignements ou des données à caractère personnel :

1. confiés à l'Université et exploités par elle;
2. confiés à l'Université, mais détenus par un partenaire, fournisseur ou autre intervenant (tel que : la Plateforme d'édition savante).

Cela inclut l'information ainsi que les supports tangibles ou intangibles (ex. : papier, matériel, logiciel, réseau) permettant son traitement, sa transmission ou sa conservation aux fins de l'utilisation prévue.

Administrateur de la Plateforme: la Bibliothèque de l'Université Laval est désignée comme l'administrateur de la Plateforme.

Auteur : toute personne soumettant un article dans une revue avec comité de lecture utilisant la plateforme.

Consentement : un acte positif clair donné par la personne concernée de façon libre et éclairée.

Données à caractère personnel : toute information nominative et qualitative que la Plateforme est autorisée à recueillir des usagers afin de répondre à ses objectifs. Sont considérés comme renseignements personnels : le nom, le prénom, l'adresse courriel de correspondance et l'affiliation ainsi que toute autre information jugée pertinente afin de répondre à la mission de la Plateforme.

Conformément aux articles 54 et 56 de la [Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels](#), le nom d'une personne physique n'est pas considéré comme un renseignement personnel sensible, sauf lorsqu'il est mentionné avec un autre renseignement la concernant. Leur utilisation nécessite un consentement explicite.

Aux fins des présentes Conditions générales d'utilisation, les termes renseignements personnels et données à caractère personnel sont employés sans distinction.

Données qualitatives : observations qui expriment le point de vue des usagers et des responsables de la Plateforme dans le cadre de leur mandat.

Évaluateur : personne sélectionnée par les revues de la Plateforme afin de réaliser l'évaluation d'un article soumis par un auteur.

Mission (finalité) : assurer la gestion complète du processus d'édition numérique, incluant une évaluation par les pairs.

Organismes publics : comprend entre autres : les organismes scolaires au sens de l'article 3 de *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, LRQ, chapitre A-2.1.

Organismes scolaires : comprend notamment les établissements universitaires dont l'Université Laval tels que mentionnés au paragraphe 1° de l'article 1 de la *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire*.

Plateforme d'édition savante : une solution technologique de gestion éditoriale, sous l'égide de la Bibliothèque, qui permet la gestion complète du processus d'édition numérique, incluant une évaluation par les pairs. Elle vise à automatiser les processus de production numérique des revues de l'Université Laval.

Rédacteur : personne ayant la responsabilité de superviser l'intégralité du processus éditorial d'une Revue.

Revue : entité sous l'égide de l'Université Laval dont elle relève et assurant la production périodique ainsi que la diffusion d'articles scientifiques et utilisant un processus d'évaluation par les pairs et qui utilise la Plateforme.

Serveur : matériel informatique permettant le fonctionnement de la Plateforme et sur lequel sont conservés les actifs informationnels.

Usager : toutes personnes impliquées dans le processus d'édition numérique, notamment les directeurs, les rédacteurs et les réviseurs ainsi que les auteurs et évaluateurs. Ces personnes sont désignées comme étant les usagers de la Plateforme.

Article 2 Accès aux données à caractère personnel

L'accès aux données à caractère personnel sur la Plateforme est exclusivement réservé au personnel autorisé, à savoir : la direction et l'équipe de rédaction de la revue ainsi que l'Administrateur de la plateforme.

Article 3 Gestion des données à caractère personnel

Toute information nominative et qualitative que la Plateforme est autorisée à recueillir des usagers afin de répondre à ses objectifs sont stockées dans une base de données de l'Université Laval commune aux revues participantes. Les revues sont tenues d'utiliser les informations à caractère personnel dans le strict cadre de leur Mission.

Sont considérés comme renseignement personnel : le nom, le prénom, l'adresse courriel de correspondance et l'affiliation ainsi que toute autre information jugée pertinente afin de répondre à la mission de la Plateforme.

Article 4 Transfert des données à caractère personnel

L'Administrateur de la Plateforme se réserve le droit de transmettre ces renseignements à des partenaires dont les objectifs sont compatibles avec la Mission de la Plateforme et pour lesquels les données ont été récoltées initialement.

Le traitement à des fins archivistiques, à des fins de recherche scientifique ou historique ou à des fins statistiques devrait être considéré comme une opération de traitement licite compatible.

Article 5 Suspension de l'accès des données à caractère personnel

Les usagers de la Plateforme ont le droit d'obtenir du responsable du traitement des données, la suspension de l'accès à leurs données à caractère personnel, dans les meilleurs délais, lorsque:

1. les données à caractère personnel ne sont plus nécessaires au regard des finalités pour lesquelles elles ont été collectées;
2. la Revue ne souhaite plus utiliser le service offert par la Plateforme;
3. la personne concernée retire son consentement suite à un traitement illicite de ses données personnelles:
 - 3.1. lorsque les données sont utilisées à des fins autres que celles pour lesquelles elles ont été collectées;
 - 3.2. lorsque le traitement des données recueillies est contraire à la Politique de sécurité de l'information de l'Université Laval;
 - 3.3. lorsque le traitement des données recueillies est contraire aux lois et aux règlements en vigueur.

La suspension de l'accès aux données à caractère personnel équivaut à la non-disponibilité de celles-ci aux usagers. Seuls les responsables de la Plateforme y conservent un accès aux fins d'administration de la Plateforme.

Article 6 Conservation des données à caractère personnel

La Bibliothèque conserve les données à caractère personnel sur les serveurs de l'Université Laval aussi longtemps qu'elles sont nécessaires aux fins pour lesquelles elles ont été collectées au départ.

Article 7 Non-responsabilité du contenu

La Bibliothèque décline toute responsabilité à l'égard du contenu déposé sur sa Plateforme reproduit ou publié sans le consentement du titulaire des droits d'auteur.

Article 8 Obtention des droits d'auteur

Les Revues déclarent qu'elles se sont assurées, auprès des auteurs, que tous les contenus déposés sur la Plateforme sont originaux et inédits et qu'ils respectent les droits d'auteur ou, à défaut, que des droits d'utilisation appropriés ont été obtenus auprès des tiers desquels les contenus sont empruntés.

Article 9 Jurisdiction

La présente Politique de confidentialité est régie par les lois en vigueur dans la province de Québec et les lois fédérales du Canada.

En cas de différend ou de litige relativement à l'interprétation ou à l'application des présentes Conditions, les lois du Québec et les tribunaux du Québec, district de Québec, ont juridiction.